

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 juin 2013

L'an deux mil treize, le dix-sept juin, à vingt heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques JESSON, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Eveline HATTAT, Christine MOTTET, Jean-Philippe BROCHET, Bernadette CASTELHANO, Janine CHAUMONT, Geneviève HERMANT, Jocelyne HERMANT, Laurence JACQUET, Daniel JOUREAU, Elisabeth MULARZ, Frédéric SAINZ, Jean-François WALSHOFER.

Excusé : Michel HATTAT

Secrétaire de séance : Jean-Philippe BROCHET

Date de convocation : 12 juin 2013

N °2013--34 : DEPART EN RETRAITE MADAME REGNIER

A l'occasion du départ en retraite de Madame Liliane REGNIER, Agent Technique de 1^{ère} classe, le Maire propose au Conseil Municipal qu'un cadeau lui soit offert.

Il informe que cet agent a 37 années de service au sein de la commune de Saint Martin sur le Pré.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- *Décide* d'attribuer une somme de 700 € pour un voyage dans l'agence « Prêt à Partir » à Châlons-en-Champagne.
Cette somme sera versée sur présentation d'une facture.

N °2013- 35: DEPART EN RETRAITE MADAME MAHEFAHOLY

A l'occasion du départ en retraite de Madame France MAHEFAHOLY, Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles de 1^{ère} classe, le Maire propose au Conseil Municipal qu'un cadeau lui soit offert.

Il informe que cet agent a 12 années de service au sein de la commune de Saint Martin sur le Pré.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- *Décide* d'attribuer une somme de 350 euros, sous forme de bon d'achat dans une grande surface.
Cette somme sera versée sur présentation d'une facture.

N °2013- 36 : DEPART DE MADAME BERTAGNOLIO, PROFESSEUR DES ECOLES

A l'occasion du départ de Madame Anne-Claire BERTAGNOLIO, Professeur des écoles, le Maire propose au Conseil Municipal qu'un cadeau lui soit offert.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- *Décide* d'attribuer une somme de 60 euros, sous forme de bon d'achat à la librairie Chapitre à Châlons-en-Champagne.
Cette somme sera versée sur présentation d'une facture.

N °2013- 37 : ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA DEMANDE D'AUTORISATION DU PLAN DE GESTION PLURIANNUEL DES OPERATIONS DE DRAGAGE DES VOIES D'EAU DU LOT A

Le Maire présente le dossier soumis à l'enquête publique concernant la demande d'autorisation du plan global pluriannuel des opérations de dragage des voies d'eau situées sur le secteur Sud-Est du territoire de compétence de la Direction interrégionale de Bassin de la Seine de Voies navigables de France (lot A) présentée par la Direction interrégionale de Bassin de la Seine de Voies navigables de France située au 24 quai d'Austerlitz à Paris sur Saint Martin sur le Pré.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de n'émettre aucune observation particulière à cette demande.

N °2013- 38 : BAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi Méhaignerie du 23 décembre 1986, notamment son article 57 A,

Vu le Code Civil,

Vu le Décret n°53-960 du 30 septembre 1953 codifié par le Code du Commerce aux articles L-145-1 et suivants,

Monsieur le Maire,

- Informe le conseil que les deux cellules commerciales sises 37 route de Louvois sont terminées.
- demande au conseil que ces cellules soient louées : La première à un boulanger et la deuxième cellule à une coiffeuse.
- Précise que les autres cellules destinées au groupe médical en cours d'aménagement seront louées à des professionnels de santé.
- Rappelle que pour l'ensemble de ces cellules et des cellules futures, il est nécessaire d'établir des baux commerciaux et des baux professionnels et de confier la gestion des locations à un huissier de justice.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- *d'autoriser le Maire à signer les baux commerciaux et professionnels et tous les documents liés à cette affaire.*
- *de confier la gestion des locations à Maître DURAND, Huissier de justice, à Châlons-en-Champagne.*
- *de valider le contrat avec Maître Durand, au prochain conseil avant signature.*

N °2013- 39: PRIX DE VENTE TERRAIN RUE DES GRANDS CHAMPS – SERVITUDE

Vu, le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L.2122-21 et L.2241-7,

Vu, la délibération n°2013-27 du 15 avril 2013 concernant l'aliénation du terrain rue des Grands Champs,

Le Maire informe que le prix de vente n'est pas mentionné explicitement dans la délibération initiale. Il mentionne qu'une canalisation d'eaux usées passera sous la parcelle communale cadastrée ZB 393,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **Décide** de fixer le prix de vente de la propriété sise rue des grands champs, d'une superficie de 1354 m² à la SCI Marine à 31.22 euros le m²,
- **Autorise** la servitude pour l'évacuation des eaux usées rue des Grands Champs.

N °2013- 40: REGLE DE GESTION ORGANISATION DES CENTRES AERES

Oui, le rapport de la commission des associations, présenté par Madame Christine MOTTET et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **Décide** de fixer la politique communale et l'attribution de subventions pour les associations qui organisent des centres aérés l'été et pendant les petites vacances scolaires, ainsi qu'il suit :

1/ Pour Agora Kid : Prise en charge d'un animateur à partir du 13^{ème} enfant jusqu'au 24^{ème} enfant inclus, ce qui correspond à une participation d'environ 500 euros par semaine : 3 semaines en été (1500 euros) et 6 semaines pour les petites vacances (6 x 500 euros = 3000 €).

2/ Pour l'Association des Parents d'Elèves : Le mode d'attribution de subvention sera vu lors du bilan 2013.

N °2013- 41: CLASSEMENT ET DECLASSEMENT DE LA RD1/GIRATOIRE RAVEL

L'ensemble des travaux de voirie relatif au contournement de Saint Martin sur le Pré, depuis le début du territoire de Saint Martin sur le Pré jusqu'au giratoire Ravel en remontant jusqu'à l'échangeur de Recy-Saint Martin, est totalement terminé.

Les études d'emprises, sur l'ensemble des parcelles de terre concernées, effectuées à la demande de la SEMCHA par le Géomètre Vannier sont achevées.

Ceci nous permet d'envisager, comme prévu, le transfert de la domanialité de cet axe routier, implanté pour partie sur le territoire de notre commune, dans la domanialité du Département.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à procéder au transfert de la domanialité de cet axe routier implanté pour partie sur le territoire de la commune de Saint Martin sur le Pré.

N °2013- 42 : DECISION MODIFICATIVE N° 1

Vu l'avis de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de procéder aux virements de crédits suivants sur le BUDGET GENERAL de l'exercice.

Crédits à ouvrir

CHAP.	COMPTE	<u>Opération</u>	MONTANT	NATURE	
21	2158	ONA	1400.00 €	Tondeuse	

Crédits à réduire

CHAP.	COMPTE	<u>Opération</u>	MONTANT	NATURE	
23	2313	014	1400,00€		

Informations

- **Réfection en peinture du Pont du Canal : Présentation de deux devis (Entreprise HUSSENET et SARL TAM). Un 3^{ème} devis est en attente. Un audit de la structure peut être envisagé. A prévoir au Budget 2014.**
- **Un panneau d'entrée de village sera implanté au niveau du pont du canal.**
- **Automatisation des portails du parking de la salle des fêtes : Présentation de deux devis (SIS Sureté et TOP Ouverture).**
- **Point sur les travaux route de Louvois.**
- **Information concernant un projet photovoltaïque sur le bâtiment des futurs services techniques.**
- **Ouverture de la Boulangerie le 20 juin 2013 et du salon de coiffure le 13 août 2013**
- **Compte rendu des Saint Martinades et du voyage des aînés à Paris.**
- **Remerciements de la part du club des aînés pour le versement de la subvention 2013.**
- **Information sur la mise en place du plan canicule 2013.**
- **La Fédération Française de Basketball a renouvelé au club ERSM section basket le label «Ecole Française de mini basket » gage d'une formation, d'une organisation et d'un encadrement de qualité dans la catégorie des jeunes.**
- **Information sur la création du nouvel EPCI issu de la fusion de la Communauté d'Agglomération de Châlons, de la CC de l'Europort, de la CC de Jâlons (à l'exception de Pocancy) et de la CC de la région de Condé sur Marne.**
- **Dates à retenir :**
 - **le samedi 22 juin 2013, fête des écoles,**
 - **le lundi 1^{er} juillet 2013, réunion publique,**
 - **le samedi 30 juin 2013, course cycliste,**
 - **le mercredi 10 juillet 2013, concert dans le cadre du F'estival Musiques, d'Ici et d'Ailleurs.**

PROCHAIN CONSEIL LE LUNDI 8 JUILLET 2013

Séance levée à 22 heures